LISTE DES RECOMMANDATIONS

- 1. Nous recommandons que le gouvernement fédéral fasse sien l'objectif de réduire substantiellement la pauvreté des enfants au pays. A cette fin, nous proposons qu'il prenne l'initiative en mettant en œuvre, conjointement avec les autres niveaux de gouvernement et la population en général, des stratégies propres à répondre aux besoins des enfants vivant dans la pauvreté au Canada. (p. 14)
- 2. Nous recommandons de convoquer, dans les douze prochains mois, une conférence nationale où seraient représentés tous les niveaux de gouvernement et la population en général, afin de dégager des solutions conjointes au problème de la pauvreté dans l'enfance au Canada. (p. 14)
- 3. Nous recommandons que le ministre désormais chargé des questions de l'enfance accorde la plus haute priorité aux problèmes des enfants autochtones. Nous recommandons donc que le ministère dégage des crédits substantiels à cet effet, et qu'il entreprenne des consultations avec les organisations autochtones appropriées afin d'évaluer les besoins des enfants autochtones au Canada et d'établir un plan d'action pour combler ces besoins. (p. 15)
- 4. Nous recommandons que le gouvernement fédéral, en coopération avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, établisse dans les meilleurs délais une politique nationale de garde d'enfants comportant une gamme de formules optionnelles de garde. (p. 20)
- 5. Nous recommandons de porter le salaire minimum fédéral à un niveau équivalant au seuil de la pauvreté calculé par Statistique Canada pour une personne, quel que soit son lieu de résidence au Canada. Une fois ce niveau atteint, le salaire minimum devrait être pleinement indexé sur le coût de la vie. (p. 23)
- 6. Nous recommandons d'appliquer le nouveau salaire minimum fédéral à tous les programmes et contrats financés ou cofinancés par le gouvernement fédéral. (p. 23)
- 7. Nous recommandons que les programmes actuels de soutien du revenu fassent preuve de plus de souplesse, de sorte que les bénéficiaires qui veulent se recycler ou améliorer leur formation pour augmenter leurs chances d'emploi ne soient pas pénalisés par une diminution d'aide sociale et de services complémentaires, comme la gratuité des médicaments sur ordonnance, etc. (p. 23)
- 8. Nous recommandons que le gouvernement fédéral examine attentivement les options de soutien du revenu que des experts ont élaborées pour le Comité à partir de modèles statistiques (voir l'Annexe II), et qu'il adopte:
 - a) des prestations nationales pour enfants, comprenant le montant prévu au titre des allocations familiales (aux taux actuels, mais pleinement indexées et sans récupération fiscale). Ce régime serait financé par les économies réalisées avec la suppression du crédit d'impôt non remboursable pour enfants, par les fonds du Régime d'assistance publique du Canada prévus pour les enfants et par de nouveaux crédits de 500 millions de dollars;